

vent abolir, & qui est souvent d'une nécessité absolue. " Il n'est que des compagnies pour tenter, pour essayer des établissemens. Des particuliers isolés, n'auroient pas assez de facultés pour fournir aux défrichés, & ébaucher un certain nombre de manufactures de la valeur de celles qui rendent les îles précieuses à leur métropole . . . . Les privilèges exclusifs sont de justice, à l'égard de ces compagnies; elles courroient les risques de perdre leurs avances, si les habitans établis dans leurs concessions, pouvoient recevoir d'ailleurs leurs besoins, & porter ailleurs le produit de leurs terres „. L'auteur de l'*Analyse* avoit déjà fait les mêmes observations, & les avoit mises dans le jour le plus éclatant. Qu'y a-t'il de plus juste que d'assurer aux entrepreneurs d'une manufacture ou d'un commerce dispendieux le fruit de leurs avances? N'est-il pas prudent d'empêcher que les compagnies trop multipliées ne se détruisent les unes les autres? c'est une chose avouée par Mr. l'abbé R. lui-même. " Bientôt ces associations trop multipliées se nuisent les unes aux autres. „ Elles ont été toutes sur le point de périr „ par leur propre concurrence . . . Dans „ cette conjoncture le gouvernement, quelques fois plus éclairé que les particuliers, „ vient à leur secours „. *Hist. phil. & polit.* t. 1. p. 202.

Ce qui auroit dû prévenir les lecteurs attentifs contre l'illusion presque générale qu'a produit la déclamation prétendue-historique